20me Année. — N° 4253 Bureaux: rue Nain, 1 UN NUMÉRO: 15 CENTIMES Bureaux: rue Nain, 1 Jeudi 18 Novembre 1875

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. . . 20 c.
Réclames: » . . . 30 c.
Faits divers: » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, Place, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 8, place de la Bourse; à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

BOURSE DE PARIS
16 NOVEMBRE

3 0/0.	65 85
4 1/2.	95 00
Emprunts (5 0/0). . . .	103 65

17 NOVEMBRE
(Service gouvernemental)

3 0/0.	65 75
4 1/2.	94 50
Emprunts (5 0/0)	103 60

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Actions	Banque de France	3880 00
»	Société générale	537 00
»	Crédit foncier de France	890 00
»	Chemins autrichiens	612 00
»	Lyon	590 00
»	Est	565 00
»	Ouest	612 00
»	Nord	1185 00
»	Midi	710 00
»	Suez	675 00
6 0/0	Péruvien	36 00
Actions	Banque ottomane (ancienne)	445 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	000 00
Londres cour		25 18 1/2
Crédit Mobilier		181 00
Turc		23 80

DEPÊCHES COMMERCIALES
(Service particulier du Journal de Roubaix.)

New-York, 17 novembre
Change sur Londres 4.84 ; change sur Paris, 5.17 1/2
Valeur de l'or, 114 3/8
Café good fair, (la livre) 18 3/4
Café good Cargoes, (la livre) 19 1/4

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets :

Hâvre, 17 novembre.
Cotons : Ventes 1000 b. Ton meilleur, prix en faveur des vendeurs.

Manchester, 17 novembre.
Marché raffermissant.

Liverpool, 17 novembre.
Cotons : Ventes 15,000 b. Marché actif.

New-York, 17 novembre.
Cotons : 13 1/4.
Recettes de quatre jours 98,000 b.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.

Liverpool, 17 novembre
Cotons : Ventes 15.000 b. raides.

Manchester, 17 novembre.
Raffermissant.

Hâvre, 17 novembre.
Marché indécis. Recettes 98,000 b. New-Orléans 84.50.

ROUBAIX 17 NOVEMBRE 1875

Bulletin du jour

La séance d'hier de l'Assemblée a été très courte et calme. L'ordre du jour appelait la discussion sur la prise en considération de diverses propositions relatives à la levée de l'état de siége. Sur la demande du gouvernement appuyée par le rapporteur, M. Pascal Duprat, cette discussion a été renvoyée au moment où sera discutée la loi sur la presse. On a adopté ensuite, sans débat, 1° la loi sur le règlement définitif du budget de l'exercice de 1868; 2° la loi déclarant d'utilité publique le chemin de fer de Marmande à Angoulême; 3° divers projets de concessions de chemins de fer à la Compagnie du midi; 4° la loi révisant le tarif de 1807, régissant les taxes des greffiers de justice de paix. Voici le texte de cette nouvelle loi :

Art. 1er — Le traitement des greffiers de Justice de paix est élevé de 200 fr. à partir du 1er janvier 1876.

Art. 2. — A partir du 1er janvier 1876, il sera perçu dans les greffes des justices de paix un droit de 1 fr. en principal, pour l'inscription au rôle de chaque cause portée à l'audience, afin de recevoir jugement.

Il ne sera accordé aux greffiers de Justice de paix aucune remise pour la perception de ce droit qui sera effectuée conformément aux dispositions des art. 3, 4, 10 et 24 de la loi du 21 ventôse an VII.

L'Assemblée a ajourné la proposition concernrnt le rétablissement des zones et l'abaissement des tarifs pour les tabacs de cantine. Elle a renvoyé la pétition des huissiers au garde des sceaux.

Il n'y aura pas de séance aujourd'hui ni demain. C'est vendredi que la loi électorale viendra en troisième délibération. On dit qu'un grand effort sera tenté pour faire avorter la loi; il n'est pas probable que cet effort réussisse. Les intransigeants ont déjà pris leur parti; ils déclarent qu'il est absolument inutile de discuter davantage et qu'il ne faut pas perdre en vains propos un temps qui peut être mieux employé.

Il faut nous attendre à voir les comités radicaux des départements transformer le plus vite possible leur organisation; ils se changeront en comités d'arrondissement ayant tous aux chefs-lieux une action directrice. Si les conservateurs ne créent pas à leur tour des comités électoraux dans chaque arrondissement, s'ils ne se préparent pas en vue d'une lutte acharnée, ils s'exposent à perdre le bénéfice de la loi.

A Paris les réunions, dites privées, se multiplient; le mandat impératif y est en honneur; les termes en sont définis et sont acceptés avec unanimité pour les élections législatives aussi bien que pour les élections sénatoriales.

Voici nos voisins qui donnent leur avis sur la façon dont nous avons terminé notre loi électorale. Les Anglais sont généralement satisfaits du triomphe du scrutin d'arrondissement. Le scrutin uninominal est pour le *Standard* une garantie d'ordre et de sécurité. Il félicite la France d'avoir mis fin à une politique aventureuse. Le *Times* argumente longuement sur les avantages du scrutin d'arrondissement sous un gouvernement régulier, avantages qu'il comprend d'autant mieux qu'ils lui sont offerts par la constitution anglaise, et que, suivant ses expressions, l'autre système serait intolérable pour les habitudes anglaises.

Les petits Chinois.

Il serait difficile de compter toutes les œuvres religieuses qui ont déjà eu le malheur de déplaire à M. Sarcey et d'être flagellées par lui; mais on ne s'arrête jamais en si beau chemin, et M. Sarcey vient de poursuivre sa tâche en attaquant dans le *XIXe Siècle*, l'œuvre si connue et si populaire de la *Sainte Enfance* : deux colonnes de journal lui ont à peine suffi pour débiter, à propos des petits Chinois, des critiques et des plaisanteries souvent d'un goût douteux, qui auront fait la joie de tous les radicaux.

Il est inutile de relever, à plusieurs endroits, notamment à propos des « Chinois qui demeurent rue des Postes », des insinuations perfides ou calomnieuses, indignes d'un écrivain sérieux. Mais ce qu'on ne peut laisser passer sans réfutation, ce sont les lignes dans lesquelles M. Sarcey, niant l'exposition des enfants en Chine, prétend que, dans ce pays, « les enfants sont regardés » comme une bénédiction du Ciel, élevés et choyés avec autant de soin que » peuvent l'être nos fils uniques de » France. » — « Sur ce point, ajoute-t-il, TOUS *les voyageurs sont d'accord » et les Anglais ont fait, depuis longtemps, justice des contes extravagants » de nos missionnaires catholiques.* »

Il n'y a de faux et d'extravagant ici que les affirmations qu'on vient de lire. Il faut que M. Sarcey soit bien ignorant — ou nous suppose bien ignorants — de tout ce qui a été écrit sur la Chine pour invoquer, à l'appui de ses calomnies, le témoignage de TOUS *les voyageurs*. Ce sont précisément les voyageurs les plus sérieux et les mieux informés qui font des tableaux navrants sur l'exposition des nouveaux-nés chinois, et rendent hommage au dévouement des missionnaires ou des sœurs de charité françaises.

Consultons les deux voyageurs dont les ouvrages sur la Chine sont à la fois les plus récents et les plus appréciés, M. de Beauvoir et M. de Hubner. Tous les deux parlent avec la même horreur de la cruauté des Chinois envers leurs jeunes enfants, et constatent avec la même admiration le dévouement des missionnaires et des religieuses.

« Oh! la belle et touchante œuvre que celle des missions chrétiennes en Chine, dit M. de Beauvoir. Maintenant, j'en puis parler *de visu, je voudrais faire voir à ceux qui nient l'exposition des petits Chinois la modeste demeure qu'a bâtie Mgr Guillemin, ces auges remplies d'enfants apportés en une semaine*, ces quatre sœurs françaises occupées nuit et jour à les soigner, ces salles où sont entassés ceux de l'année dernière et d'il y a deux ans, ces groupes d'enfants de trois à quatre ans qui jouent dans la cour, enfin ces écoles d'orphelins et d'orphelines adultes qui ont grandi sous l'aile des Missions, et qui leur doivent la vie et l'instruction ! (1) »

En 1867, année du voyage de M. de Beauvoir en Chine, 4,883 enfants (c'est lui-même qui donne ce chiffre) ont été trouvés abandonnés et ont été recueillis, baptisés, soignés dans le seul orphelinat de Canton.

Interrogeons maintenant M. de Hubner. Lui aussi a visité, à Shanghaï, des orphelinats catholiques, et voici en quels termes il en parle :

« On nous mène dans l'orphelinat, l'asile des babies apportés aux sœurs par la famille ou *ramassés sur la voie publique*. Ces pauvres créatures, toutes des filles, de petits paquets d'os et de peau respirant à peine, le plus souvent rongées d'affreuses maladies, couvertes de lèpres et de plaies, sont baptisées, lavées, pansées, élevées dans la maison si elles survivent, et plus tard mariées avec des coreligionnaires ou placées comme servantes dans les familles chrétiennes. Nous entrons dans une des salles. Elle est spacieuse, fort proprement tenue et bien ventilée. Le long des murs sont disposés des berceaux contenant chacun deux enfants placées l'une en face de l'autre. Des religieuses penchées sur elles leur prodiguent les plus tendres soins. Etrange et merveilleuse péripétie réalisée dans le cours d'existences qui comptent à peine quelques heures ! Hier encore, ces *petits êtres, nés au bord de la tombe, gisaient sur un tas d'immondices, exposés à être dévorés par les cochons ou à s'éteindre dans une terrible agonie;* aujourd'hui ils ont trouvé *des mères qui, pour les sauver, sont accourues de l'autre côté du monde!* »

On voit maintenant s'il est vrai que tous les voyageurs traitent de « conte extravagant » l'exposition des petits Chinois. Nous ne savons ce que M. Sarcey pensera de ces citations. Quant à nous, entre les affirmations des voyageurs sérieux et impartiaux, qui ont vu de leurs propres yeux ce qu'ils décrivent, et les dénégations d'un écrivain qui ne connaît ni la Chine, ni les meilleurs écrits sur la Chine; notre choix est bientôt fait.

(1) *Voyage autour du monde*, tome II p. 436.

Les deux Enseignements.

Voici encore quelques chiffres éloquents qui nous démontrent l'excellence de l'enseignement religieux. Il résulte des examens qui ont été subis par les étudiants de l'Université catholique de Louvain (Belgique), inscrits pour la deuxième session des jurys combinés de 1875, les faits suivants :

599 récipiendaires étaient incrits.

Sur ce nombre, 35 ne se sont pas présentés aux examens.

Des 564 qui ont subi l'examen, 103 ont été ajournés, et 461 admis de la manière suivante :

89 avec la plus grande distinction;
130 avec distinction ;
282 d'une manière satisfaisante ;

Donc, à l'Université libre et catholique de Louvain, la proposition des *ajournés* sur les candidats est *du cinquième* tout au plus ; par contre, à l'Université maçonnique et communale de Bruxelles, cette proportion est de plus *du tiers*.

En effet, il résulte du rapport de l'administration municipale de Bruxelles, cité par le *Bien public*, de Gand, auquel nous empruntons tous ces chiffres, qu'en 1875, 370 étudiants de l'Université libre-penseuse de Bruxelles se sont présentés pour subir leur examen. Sur ce nombre, 242 seulement ont été admis.

En présence de ces faits, le *Bien public* n'est-il pas en droit de s'écrier ironiquement : « Décidément, le *crétinisme clérical* fait des progrès effrayants dans notre malheureuse patrie ! »

Hier a été célébrée à Angers la messe du Saint-Esprit pour l'ouverture de l'Université catholique. Parmi les assistants, on remarquait le premier président, le procureur général, les avocats généraux, le général Charreyron, les colonels des deux régiments de la garnison, le maire d'Angers, ainsi que le cardinal-archevêque de Rennes, les évêques de Laval, d'Angers et du Mans, et l'abbé de Bellefontaine. Mgr l'évêque d'Angers a prononcé un discours dont nous n'avons pas encore le texte.

L'armement des mineurs du Borinage

Nous avons signalé les achats considérables d'armes réformées qui se font parmi les mineurs du Borinage. Les journaux belges se préoccupent beaucoup de ces faits, les uns pour en faire ressortir, les autres pour chercher à en atténuer l'importance.

La feuille libérale l'*Etoile belge* explique ces achats par la tentation du bon marché et l'amour du braconnage. Elle ajoute que, grâce au perfectionnement de l'armement de la troupe, les fusils dont il s'agit ne seraient, à l'occasion, guère plus dangereux que les arbalètes d'autrefois.

Le *Nord*, le plus désintéressé dans la question de tous les journaux qui se publient en Belgique, lui répond :

« Il nous paraît difficile d'admettre que les ouvriers aient acheté des armes en si grand nombre, à seule fin « de faire un bon marché et de pouvoir braconner à l'occasion; » et, bien qu'il soit possible que, « dans l'état actuel de l'armement des troupes, les fusils réformés ne soient guère plus redoutables que l'étaient autrefois les arbalètes, » — ce qu'on pourrait contester, — il n'est que trop certain que la possession de ces armes, si défectueuses qu'elles puissent être, sera une incitation à la résistance violente en cas de grève et il vaut assurément mieux prévenir que réprimer. »

La magistrature locale paraît être du même avis que le *Nord*. Le *Propagateur*, de Charleroi, est informé que M. le comte de Glymes, procureur du roi de Charleroi, fait des démarches auprès du ministère pour qu'il soit pris des mesures législatives au sujet de la vente à vil prix d'armes de guerre.

Le même journal révèle un fait qui tend à prouver que les ouvriers n'achètent pas les armes dans un dessein aussi inoffensif que le suppose l'*Etoile*. Après avoir fait connaître que, dimanche dernier, il s'est vendu, chez un seul quincaillier de Charleroi, 700 fusils *à baïonnette*, le *Propagateur* ajoute :

« Epilogue : Un médecin de Charleroi cheminait hier sur la route de Charleroi à Gilly; derrière lui venait un groupe d'ouvriers porteurs de fusils. L'un d'eux disait: *N... de D... si nos avins yeu ça à l'bataille de l'Espenne, ils arint yeue chaud* ! »

Par ce nom de *bataille de l'Espenne*, cet homme faisait allusion à une collision sanglante des ouvriers avec la troupe, dans laquelle vingt-sept ouvriers furent tués sur place ou mortellement blessés.

LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix.)*

Paris, 16 novembre 1875.

A mesure que le moment de la séparation de l'Assemblée approche, les divers groupes conservateurs comprennent la nécessité de resserrer leurs rangs et de rétablir leur accord, comme en 1871, surtout en vue des élections générales. Ce mouvement s'accentuera de plus en plus, d'ici à la dissolution.

On peut dire que si la République existe, la majorité qui a fait cette république n'existe plus.

Dans les départements, les républicains commencent déjà à se réorganiser, en vue du scrutin d'arrondissement. On procède à l'élimination des candidats que les nécessités de parti obligent à sacrifier. Ce sera la besogne la plus délicate à faire; il y aura bien des froissements et des récriminations.

La consigne a été transmise partout de combattre les hommes du centre droit, rendus responsables, entre tous, du vote du 11 novembre.

Ce n'est pas de la goutte, dit-on, que souffre M. Casimir Périer, comme on l'a annoncé, mais d'une maladie d'entrailles qui date déjà de longtemps.

Après l'allusion très-claire, que faisait hier M. Buffet à la possibilité de formation d'un cabinet spécial qui présiderait aux prochaines élections, le conseil a pris une certaine consistance. Des dépêches et des lettres signalent cette éventualité ont même été adressées aux principaux journaux de l'étranger qui, assurément, n'ont pas manqué de la discuter.

A la suite du vote d'hier, dit-on, la rupture que chacun prévoyait depuis quelque temps, aurait été formellement dénoncée par le centre gauche au centre droit.

Les deux votes sur le scrutin d'arrondissement et sur la nomination des maires par le gouvernement servent la cause des haussiers.

On continue à s'entretenir de la faillite 'un célèbre marchand de diamants ; elle s'élève, dit-on, à une douzaine de millions.

DE SAINT-CHÉRON.

(Autre correspondance.)

Paris, mardi 16 novembre.

Je ne voudrais certainement pas écrire un mot qui put ressembler même de loin à un terme irrespectueux pour l'Assemblée, mais je ne puis me dispenser de vous reproduire ce jugement que j'ai entendu formuler ce matin : « On dirait vraiment que l'Assemblée, honteuse du vote du 25 février, fait tout son possible pour effacer les effets de ce vote. » La vérité est que la majorité du 11 novembre ne ressemble pas du tout à la majorité du 25 février, mais bien à celle du 24 mai.

Comme on le prévoyait hier, l'examen de la loi municipale a été renvoyé à la future Assemblée, celle-ci ne voulant rien changer à la législation actuelle. Le débat a été long et animé. M. Pascal Duprat a fait effort pour envelopper sa pensée de formes parlementaires; il y a réussi à moitié. Son discours avait toute la valeur d'une interpellation dirigée contre M. Buffet; et celui-ci a certainement prononcé en lui répondant son meilleur discours.

Le ministre avait à défendre le droit pour l'Etat de nommer les maires et l'usage qu'il en a fait : il avait à se défendre lui-même de l'imputation de vouloir rétablir la candidature officielle. Il s'est tiré à son honneur de cette double tâche.

M. Buffet a même répondu au discours prononcé, jeudi dernier, par M. Gambetta, et a trouvé là l'occasion de signaler non-seulement à l'Assemblée, mais au pays conservateur tout entier, l'organisation des forces radicales qui constituent l'armée de la révolution ; et il a constaté que, grâce au scrutin d'arrondissement, le danger devenait moins redoutable.

Il y a deux ou trois jours le journal de M. Gambetta, la *République française*, accumulait toutes sortes d'invectives contre M. Buffet qui, jeudi dernier, n'avait pas osé répondre à M. Gambetta ; un peu plus, et il l'aurait accusé de lâcheté. Or, hier, M. Buffet a fort malmené M. Gambetta et ses amis, et M. Gambetta n'a pas osé lui répondre, bien que, à un moment, il ait demandé la parole.

Il est vraisemblable que la séance d'hier empêchera les gauches de formuler une demande d'interpellation : on prétend cependant que, à l'extrême gauche, on ne veut pas laisser se terminer la session sans essayer de ré-

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 18 NOVEMBRE 1875.

— 14 —

VAISSEAUX BRULÉS

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX.

VII.

(Suite)

— Oui, cher oncle.

— Prier pour que ton futur soit aussi charmant que tu le mérites, hein ! petite surnoise ?

Elle rougit.

— Prier pour qu'il soit aussi bon que je le désire, dit-elle.

— Un mari qui vous aime est toujours bon. Et celui-là ferait des folies, paraît-il, pour ma belle nièce. Quand un notaire affirme cela, ma chère, c'est officiel.

Odette sourit. Elle avait vraiment moins peur que la veille de ce grand amour inconnu.

— Toutefois, il faut bien que je te prévienne qu'il n'est point de noble famille, mais de famille honorable seulement.

Mlle de Montchenetz avait appris dans une éducation éclairée à ne pas accorder son estime uniquement aux priviléges de naissance. Elle ne fit donc aucune observation, se contentant de murmurer comme un souhait timide:

— La noblesse de l'âme !

— Il paraît même, ceci est assez curieux, par exemple ! que je ne sais quelle alliance de famille dont m'a parlé Desplanches le fait héritier de la veuve Forgeot, sa parente. Te souviens-tu de la veuve Forgeot, du Bord de l'eau?

— Oui, oui, je m'en souviens, répondit Odette en baissant les yeux de peur d'y laisser voir à son oncle un peu plus que de la surprise.

Héritier de la veuve Forgeot !... Que laisait donc devant la maison de la défunte, si matin et avec tant d'intérêt, le jeune homme brun qu'un ouvrier avait vu, la veille, sortir de chez le notaire.

Et, sans qu'elle eût conscience du soulagement qu'elle y puisait, la jeune fille évoqua le souvenir des grands yeux noirs expressifs.

— Enfin, mignonne, ce beau ténébreux viendra vous offrir ses hommages aujourd'hui même; soyez belle aussi pour achever l'ensorcellement commencé.

Elle s'enfuit vers la maison, toute troublée, se disant qu'elle était bien sotte de s'émouvoir tant à l'avance, et qu'il était bien doux aussi de ne plus ressentir ce grand découragement des jours passés.

VIII

A trois heures, Mlle de Montchenetz, entendant sonner à la grille, avança prestement son visage empourpré entre les persiennes entrebaillées.

Elle eut comme un éblouissement en reconnaissant la vieille dame du matin, toute de noir vêtue et toujours hautaine comme une princesse régnante.

Son fils, ou du moins le jeune homme qui lui servait de cavalier le matin, ne l'accompagnait pas.

Elle demanda M. de Montchenetz et fut introduite aussitôt auprès du baron, qui attendait une toute autre visite.

Aussi l'affabilité de son accueil se ressentit-elle quelque peu de cette déception.

Quand on espère un prétendant, une étrangère risque fort d'être importune.

— Monsieur le baron, dit la visiteuse avec la dignité qui régnait dans son accent comme dans son attitude, en venant habiter une contrée où m'appellent la position de mon fils et des souvenirs de famille, j'ai cru devoir faire auprès de vous une démarche importante et dont le résultat dirigera ma conduite à venir.

Le baron, étonné de la solennité de cet exorde, s'inclina sans mot dire.

— Il y a soixante ans passés, monsieur le baron, qu'une haine de famille nous divise.

— Nous, madame!... ah!... ma foi !... vous me surprenez grandement ! s'écria le gros homme en se renversant dans son fauteuil qui en gémit.

— Il y a soixante ans, une Montchenetz oublia les préjugés de sa caste et épousa un Clavel.

Le baron ouvrit de grands yeux.

— Vous avez tout à fait raison, Madame ; c'est une vieille histoire que je rappelais, hier encore, à mon ami Desplanches.

— Je suis la fille de Roseline Clavel, née de Montchenetz.

— Pardieu ! madame, j'aurais dû le deviner à la façon dont vous me faites l'honneur de me regarder.

A son tour, la vieille dame l'envisagea avec surprise.

— Vous avez tout à fait le regard d'une de nos aïeules, dame Bernardine-Sophie de Montchenetz, née de Kerjégan, qui vous contemple en ce moment même, madame, du haut de son cadre.

Le baron aurait pu même ajouter que dame Bernardine-Sophie n'avait rien moins que le regard tendre.

Mme Clavel — car, par une alliance entre cousins, elle avait conservé ce nom de famille — dévora des yeux le vieux portrait avec un intérêt passionné.

Quelque chose était à elle dans cette galerie d'aïeux et son orgueil natif en prenait silencieusement possession.

M. de Montchenetz ne troubla point cet examen, quoiqu'une légère impatience le saisit en le voyant se prolonger.

— Pardon, monsieur le baron, dit-elle enfin, j'oublie trop, dans une atmosphère imprégnée de souvenirs, que je venais vous demander un avis.

— Je suis tout à vos ordres, madame.

— Ah !... sans même connaître la demande que j'ai à vous faire, vous auriez pu y répondre d'un seul mot.

— Et lequel ?

— En m'appelant « ma cousine ».

Le baron eut un sourire plein de bonhomie. Son prochain mariage le rendait d'une mansuétude si inusitée, qu'après avoir accepté le fils d'un caissier d'agent de change pour prétendant à la main de sa nièce, il ne voyait plus aucune difficulté de recevoir à merci la descendante d'une Montchenetz dégénérée.

Quoique tout bouffi de vanité, il jugeait prudent et progressiste de faire de temps en temps quelques concessions aux *immortels principes*.

— Le souhaiteriez-vous réellement? demanda-t-il en esquissant un demi-salut prétentieux.

— Assez pour me décider à une démarche dont mon orgueil s'accommode mal.

— Vous me voyez tout disposé à renouer des liens que nos ancêtres ont brisés avec une rigueur dont notre génération ne connaît plus les excès.

— Parce que notre génération est plus éclairée, dit vivement Mme Clavel.

— Ou tout simplement parce quelle a plus d'entraînements à satisfaire, soupira le baron.

Et ses gros yeux attendris cherchèrent par la fenêtre ouverte le toit de Mme veuve Turquet qui rougeoyait dans un horizon d'ardoises.

— Ainsi, *mon cousin*, reprit carrément la visiteuse, mon établissement à Bréneroy ne vous causera aucune impression fâcheuse?

— Pouvez-vous le demander, ma cousine? répondit le baron obligé de suivre la pente.

— J'insiste même, car si mon cher Gontran devait être exposé de ce chef au moindre coup d'épingle... non de vous, certes, mais de quelque gentilhomme de vos amis, je demanderais sans délai son éloignement.

— M. Gontran serait donc?...